

AVIS AU PUBLIC

Morcellements

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 13 novembre 2024 le conseil communal a validé plusieurs morcellements

- Eschweiler, parcelle n°291/3099, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section EC d'Eschweiler, au lieu-dit « Heisten » par la délibération n°189/2024 ;
- Wiltz, parcelle n°672/4387, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section WA de Wiltz, au lieu-dit « Route de Bastogne » par la délibération n°188/2024
- Wiltz, parcelle n°808/2418, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section WA de Wiltz, au lieu-dit « Rue Michel Thilges » par la délibération n°187/2024 ;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le plan de morcellement est à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif.

Wiltz, le 22 novembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La Bourgmestre,



La Secrétaire,



COMMUNE DE WILTZ